* SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et de la société/ entreprise

1.1 Identification du produit ·

Nom commercial : Wixx Super Dégraissant

• Numéro d'article : 313311 •

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées • Secteur d'utilisation SU21

Utilisation par les consommateurs : ménages privés / grand public / consommateurs SU3 Utilisation industrielle : utilisation de la substance telle quelle ou dans des préparations en milieu industriel • Application de la substance / de la préparation Nettoyage de surfaces • Utilisations déconseillées SU21 Utilisation par les consommateurs : ménages privés / grand public / consommateurs • 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité • Fabricant/fournisseur :

Dutch Color Partners BV
Fluorietweg 27A, 1812 RR Alkmaar Holland
T +31 (0)85 7828583 E info@wixxcoatings.nl W www.wixxcoatings.nl

· Fournisseur d'informations : Service de sécurité des produits : info@wixxcoatings.nl · 1.4 Numéro de téléphone d'urgence : Centre national d'information antipoison - Bilthoven T +31 (0)30 274 88 88 Destiné uniquement à informer les médecins en cas d'empoisonnement accidentel.

*

SECTION 2 : Identification des dangers · 2.1 Classification de la substance ou du mélange · Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Lésions oculaires. 1 H318 Provoque de graves lésions oculaires.

· 2.2 Éléments d'étiquetage ·

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS05

· Mot d'avertissement Danger

• Composants indicateurs de danger pour l'étiquetage : Alcool gras, C10-14, éthoxylé alkyl méthylamine quaternaire C12-14 éthoxylé chlorure de méthyle • Mentions de danger H318

Provoque de graves lésions des yeux.

Recommandations de sécurité

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou prendre une douche].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes ; retirer les lentilles de contact, si possible ; continuer à rincer.

P310 Consultez immédiatement un médecin.

Informations complémentaires :

Réservé à un usage professionnel.

(Suite de la page 1)

2.3 Autres dangers ·
Résultats de l'évaluation PBT et vPvB · PBT : Sans objet. ·
vPvB : Sans objet.

* SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients · 3.2 Caractérisation chimique : Mélanges ·

Description : Mélange de substances ajoutées
successivement avec des mélanges non dangereux.

· Ingrédients dangereux % (m/m) :

CAS : 69011-36-5	Alcool gras, C10-14, éthoxylé Lésions oculaires, catégorie 1, H318 ; Toxicité aiguë, catégorie 4, H302	2,5-10%
CAS : 1554325-20-0	Chlorure de méthyle d'alkylméthylamine éthoxylée en C12-14 quaternaire : Lésions oculaires (code 1, H318) ; Toxicité aiguë (code 4, H302) ; Irritation cutanée (code 2, H315)	0,5-2,5%
CAS : 68604-71-7 ; EINECS : 271-704-5 ; N° d'enregistrement : 05-2114285325-46 ; Irritant oculaire 2, H319 ; Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu	Composés d'imidazolium, 1-[2 (2-carboxyéthoxy)éthyl]-1 (ou 3)-(2-carboxyéthyl)-4,5-dihydro-2-nor-coconut-alkyl, hydroxydes, sels disodiques	0,5-2,5%
tensioactifs amphotères		≥5 - <15%

tensioactifs cationiques, tensioactifs non ioniques, phosphonates <5% · Informations complémentaires : Le contenu exact des instructions relatives aux risques potentiels se trouve au chapitre 16.

*

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours · Informations générales : Retirez immédiatement les vêtements contaminés.
Après inhalation : aérer la pièce ; consulter un médecin si les symptômes persistent.
En cas de contact avec la peau : laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment.
Si l'irritation cutanée persiste, consultez un médecin.
En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau courante pendant plusieurs minutes, paupières ouvertes, et consulter un médecin. Retirer les lentilles de contact.

Après avoir avalé :
Ne pas faire vomir et consulter immédiatement un médecin.
Rincez-vous la bouche.
· 4.2 Principaux symptômes et effets aigus et retardés Aucune autre information pertinente disponible.
· 4.3 Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux requis Aucune autre information pertinente disponible.

*

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Matériel d'extinction
· Matériel d'extinction approprié :
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
CO2 ou poudre. Combattez les incendies plus importants avec de la mousse résistante à l'alcool.
5.2 Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange : Monoxyde de carbone (CO)
· 5.3 Conseils aux pompiers · Vêtements de protection spéciaux : Portez un appareil de protection respiratoire qui ne dépend pas de l'air ambiant.

*

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel de la substance ou du mélange

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Portez des vêtements de protection.
Gardez vos distances avec les personnes non protégées.
· 6.2 Précautions environnementales : Ne pas laisser pénétrer dans les eaux usées, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

(Suite de la page 2)

· 6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage : Absorber
avec un matériau liant liquide (sable, monticules de poussière, liant acide, liant universel, sciure de bois).
Utilisez un agent neutralisant.
Éliminer les matériaux contaminés tels que les déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres sections Informations sur
l'utilisation en toute sécurité - voir le chapitre 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle - voir le chapitre 8.
Informations concernant le sauvetage - voir chapitre 13.

* SECTION 7 : Manipulation et stockage · 7.1 Précautions pour

une manipulation sûre de la substance ou du mélange Aucune mesure particulière n'est requise avec une utilisation experte.

• Information concernant les risques d'incendie et d'explosion : Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

· 7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les produits incompatibles · Stockage : · Exigences concernant l'espace de stockage et
les réservoirs : Stocker uniquement dans l'emballage d'origine.

• Information relative au stockage des joints : Conserver séparément des agents oxydants.

• Informations complémentaires concernant les conditions de
stockage : Protéger du gel.
Gardez les réservoirs hermétiquement fermés.

· Classe de stockage : 10

· 7.3 Utilisation finale spécifique Aucune autre information pertinente disponible.

*

SECTION 8 : Mesures de contrôle de l'exposition/protection individuelle

• Informations complémentaires concernant l'agencement des installations techniques : Aucune information supplémentaire. Voir 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle ·
Composants avec des valeurs limites à observer sur le lieu de travail : Le produit ne contient pas de quantités significatives de substances qui doivent être surveillées en termes de valeurs limites sur les lieux de travail.

• Données complémentaires : Ces données se sont basées sur des listes valides au moment de leur compilation.

· 8.2 Mesures de contrôle de l'exposition · Équipement de protection individuelle : · Mesures générales de protection et de santé :
Tenir à l'écart des aliments et des boissons.

Retirez immédiatement les vêtements contaminés.
Lavez-vous les mains avant la pause et à la fin de la journée de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

• Protection respiratoire : Protection
respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosols ou de brouillard.
Filtre pour usage à court terme : Filtre
A.

• Protection des mains :



Gants de sécurité

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit. Le choix du matériau doit tenir compte des temps de pénétration, des vitesses de perméation et de la dégradation.

• Matériau des gants : Matériau
approprié pour les gants de sécurité (EN 374) : Gant en caoutchouc nitrile •
Temps de pénétration du matériau
des gants : Vous trouverez le temps de pénétration précis auprès du fabricant des gants ; tenez-en compte. (Suite page 4)

(Suite de la page 3)

• Protection des yeux :



Lunettes de sécurité bien ajustées

· Protection corporelle :
Portez des vêtements de travail de protection appropriés.
Tablier

* SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base · Données générales · Aspect : Forme :
Couleur : ·

Odeur :	Liquide
· Seuil olfactif :	Jaune clair Doux
· pH à 20 °C : · Changement d'état Point de fusion/ congélation : Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : · Point d'éclair : ·	Non déterminé. 10 Pas exactement. 100 °C
Inflammabilité (solide, gaz) : · Température d'inflammation : · Température de décomposition :	>100 °C Inutilisable. 365 °C Pas exactement.

• Température d'auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion :

Inférieure :	Pas exactement.
Supérieure :	Pas exactement.
• Pression de vapeur à 20 °C :	23 hPa
• Densité à 20 °C :	1,02 g/cm³
• Densité relative	Pas exactement.
• Étanchéité à la vapeur	Pas exactement.
· Taux d'évaporation	Pas exactement.
· Solubilité/miscibilité avec Eau:	Légèrement soluble.

• Coefficient de partage : n-octanol/eau : Non déterminé.

· Viscosité

Dynamique à 20 °C :	1 mPas
Cinématique:	Non déterminé.
• Teneur en solvants : COV (EC)	0,00 %
· 9.2 Autres informations	Aucune autre information pertinente disponible.

* SECTION 10 : Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Aucune autre information pertinente disponible.

(Suite de la page 4)

· 10.2 Stabilité chimique · Dégradation

thermique / conditions à éviter : Aucune dégradation lorsqu'il est utilisé conformément aux instructions.

· 10.3 Réactions potentiellement dangereuses Réactions avec des agents oxydants puissants.

· 10.4 Conditions à éviter Températures élevées · 10.5 Matériaux

interagissant chimiquement : Produits fortement oxydants.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux connu.

*

SECTION 11 : Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques · Toxicité

aiguë Sur la base des données disponibles ; les critères de classification n'ont pas été remplis.

• Pertinence de la classification des valeurs DL/CL50 :

69011-36-5 Alcool gras, C10-14, éthoxylé

DL50 orale > 500 mg/kg (rat)

1554325-20-0 Chlorure de méthyle d'alkylméthylamine éthoxylée en C12-14 quaternaire DL50 orale >300-2 000 mg/kg (rat)

68604-71-7 Composés d'imidazolium, 1-[2 (2-carboxyéthoxy)éthyl]-1 (ou 3)-(2-carboxyéthyl)-4,5-dihydro-2-nor-coconut-alkyl, hydroxydes, sels disodiques

DL50 orale > 2 000 mg/kg (rat)

• Affection principale : •

Corrosion/irritation cutanée. D'après les données disponibles, les critères de classification n'ont pas été remplis.

• Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

• Sensibilisation respiratoire/cutanée : D'après les données disponibles, les critères de classification n'ont pas été remplis.

• Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction)

• Mutagénicité des cellules germinales : D'après les données disponibles, les critères de classification n'ont pas été remplis.

• Cancérogénicité : D'après les données disponibles, les critères de classification n'ont pas été remplis.

• Toxicité pour la reproduction : D'après les données disponibles, les critères de classification n'ont pas été remplis.

• Test d'exposition unique (SOT) : D'après les données disponibles, les critères de classification n'ont pas été remplis.

• Toxicité spécifique pour l'organisme (STOT) en cas d'exposition répétée : d'après les données disponibles, les critères de classification n'ont pas été remplis.

• Danger par inhalation : D'après les données disponibles, les critères de classification n'ont pas été remplis.

*

SECTION 12 : Informations écologiques

· 12.1 Toxicité ·

Toxicité aquatique :

69011-36-5 Alcool gras, C10-14, éthoxylé

CE50/48h 1-10 mg/l (daphnie)

CL50/96h 1-10 mg/l (leuciscus idus)

1554325-20-0 Chlorure de méthyle d'alkylméthylamine quaternaire en C12-14

CE50/48h 1-10 mg/l (daphnie)

CE50/72h 1-10 mg/l (algues)

CL50/96h 10-100 mg/l (poisson)

68604-71-7 Composés d'imidazolium, 1-[2 (2-carboxyéthoxy)éthyl]-1 (ou 3) - (2-carboxyéthyl) - 4,5-dihydro-2-nor-coconut-alkyl, hydroxydes, sels disodiques EC50/48h >100 mg/l (daphnie)

EC50/72h >20 mg/l (algues)

CL50/96h >100 mg/l (poisson)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Aucune autre information pertinente disponible.

· Taux d'élimination :

69011-36-5 Alcool gras, C10-14, éthoxylé DBO/28j >60 %

(/) (OECD301B, C.4-C ; 648/2004)

(Suite de la page 5)

· 12.3 Bioaccumulation Aucune autre information pertinente disponible.
· 12.4 Mobilité dans le sol Aucune autre information pertinente disponible.
• Informations écologiques complémentaires :
• Informations générales :
Danger pour l'eau (NL) : B(4) Légèrement nocif pour les organismes aquatiques Classe de danger pour l'eau 2 (D) (Auto-classification) : danger pour l'eau Ne pas rejeter dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou les égouts. Ne doit pas être rejeté non dilué ou non neutralisé dans les eaux de surface ou les canaux de drainage. Danger pour l'eau potable même si de petites quantités s'infiltrent dans le sous-sol.

· 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et zPzB · PBT : Non utilisable.
· zPzB : Non utilisable.

· 12.6 Autres effets nocifs Aucune autre information pertinente disponible.

*

SECTION 13 : Instructions d'élimination

· 13.1 Méthodes d'élimination des déchets ·
Recommandation : Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères ni entrer dans le système d'égouts.
Catalogue européen des déchets
16 10 01* Déchets liquides aqueux contenant des substances dangereuses

• Emballages non nettoyés : •
Recommandation : Éliminer les déchets conformément à la réglementation gouvernementale.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

• 14.1 Numéro ONU •
ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA • 14.2 lacunes
Appellation réglementaire de transport conforme au Règlement type des Nations Unies • Absence de numéros ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA • 14.3
Classe(s) de danger pour le transport

· ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA · Classe · 14.4 lacunes
Groupe d'emballage : · ADR/ADN, IMDG, IATA · 14.5 Dangers pour l'environnement : · Polluant marin : · 14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur Non applicable. lacunes
Non
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II de MARPOL et au Code IBC · Règlement type des Nations Unies : Inutilisable. Expire le

*

ARTICLE 15 : Règlement

15.1 Réglementations et législations spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement applicables à la substance ou au mélange ; Liste SZW des substances cancérogènes

Aucun des ingrédients ne figure sur la liste.
Liste SZW des substances mutagènes

Aucun des ingrédients ne figure sur la liste.
Liste non exhaustive de substances toxiques pour la reproduction - Fertilité

Aucun des ingrédients ne figure sur la liste.
Liste non exhaustive de substances toxiques pour la reproduction et le développement

Aucun des ingrédients ne figure sur la liste.
Liste non exhaustive de substances toxiques pour la reproduction - Allaitement maternel

Aucun des ingrédients ne figure sur la liste.

(Suite de la page 6)

· Directive 2012/18/UE ·
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I aucun des ingrédients ne figure sur la liste.
Règlement (CE) n° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de restriction : 3

• Réglementations nationales :

· Classe de danger pour l'eau : Danger pour l'eau (NL) : B(4) Peu nocif pour les organismes aquatiques · Réglementations, restrictions et interdictions supplémentaires Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité n'excluent pas la responsabilité de l'utilisateur d'évaluer les risques au travail, comme le prévoient d'autres lois et réglementations.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

ARTICLE 16 : Informations complémentaires. Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent toutefois pas une garantie des caractéristiques du produit et n'établissent aucune relation contractuelle.

· Phrases pertinentes

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions oculaires.
H319 Provoque une grave irritation des yeux.

• Fiche détaillant le secteur émetteur : Service de la sécurité des produits.
· Personne de contact : Ing. R. Derks ·
Abréviations et acronymes : RID :
Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route

IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses ; IATA : Association du transport aérien international ; SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques ; EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ; ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées ; CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)
COV : Composés organiques volatils (États-Unis, UE)
CL50 : Concentration létale 50 % DL50 : Dose létale 50 % PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique vPvB : Très persistant et très bioaccumulatif Toxicité aiguë 4 : Toxicité aiguë – Catégorie 4 Irritation cutanée 2 : Corrosion/ irritation cutanée – Catégorie 2 Lésions oculaires 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Irritation oculaire 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
· Données modifiées par rapport à la version précédente